

**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 27 Septembre 2013

Président : CROS Claude
Secrétaire : BOSQUER Maryse

Présents : CROS Claude
PONCET Bernard
BARTHOD GRIMSTONE Martine
DEKESTER HOLMIERE Pascale
CROS Nicolas
BOSQUER Maryse

Procuration : RAGA Jean Christophe à Nicolas CROS
Absents : GARCIA Nicolas
HOLMIERE Marie

Convocation du 19 Septembre 2013
Début de séance : 21 heures 00

1- Décision finale travaux bâtiment communal

Suite à la consultation de l'entreprise SABAYROU, les précisions et prix complémentaires ci-dessous ont été donnés :

- façade Nord enduite plus-value : 702.90 euros HT,
- réhabilitation du faîte de toit : 1 344.89 euros HT,
- fourniture et pose d'une bande d'éveil : 397.32 euros HT,
- reprise des trois regards dans la 1^{ère} cour : 1 000.00 euros HT,

soit un total pour la réfection de la façade, la révision de la toiture et la réalisation de l'accès handicapé de 42 164.58 euros HT. L

Au vu des précisions apportées et du conseil municipal du 22/08/2013, le conseil municipal décide de confier les travaux à l'entreprise SABAYROU CONSTRUCTION RENOVATION et autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

2- Questions diverses

- Panneaux aire de jeux et Natura 2000 commandés à la société SEMIO : 422.00 euros HT.
- Lors du conseil municipal du 14 juin 2013, il avait été décidé de confier une coupe de bois de 30 m3 plein sur la parcelle du Bosc à Mr Berger. L'accès à cette parcelle s'avérant très compliqué, Mr Berger a demandé à bénéficier des mêmes conditions sur la parcelle Rives d'Al Pastrincat. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.
- Vente immeuble ACEDO : Suite à la vente aux enchères de la maison et de la remise de Mr Acedo qui a eu lieu le 10/09/2013, pour laquelle aucun candidat à l'achat ne s'est présenté, le conseil municipal se porterait éventuellement acquéreur. Pour cela, le conseil municipal autorise Mr le Maire à engager une procédure d'acquisition pour un montant de 30 000 euros environ.
- Suite à la demande de Mme Berger de mettre en place une barrière amovible entre leur maison et le bâtiment de Mr Acedo, le conseil municipal veut laisser cet accès libre et demande à Mr et Mme Berger de construire un enclos dans la parcelle 197, dans l'angle constitué par la cave de Mr Boussens et le jardin de Mr Whittuck.

La séance est levée à 23 h 00.

Le Maire
Claude CROS